

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2006 - Convocation du 21/06/2006
Convocation affichée le : 23/06/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	24

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; Mme WYMAN; M. MEYER; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. FERNANDES; M. MACHURAT; Mlle MILLET

Absents représentés : M. OLLIVIER (pouvoir à M. GONDELAUD), M. POINT (pouvoir à M. CHATUT); Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme WYMAN); M. CHRETIN (pouvoir à M. FAURE); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme GUERIN)

Absents excusés : M. GOSSET, Mme BERRA, M. BELLOT, Mme LABASOR, M. BOUREZG

Objet : Demande de subvention : travaux église

Monsieur l'Adjoint rappelle à l'assemblée le programme de restauration des deux clochers de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption, propriété communale.

Ces travaux ont reçu un avis favorable pour être inscrits au programme 2006 des investissements de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le montant prévisionnel de la subvention de l'Etat s'élève à 58 000.00 € pour un montant prévisionnel des travaux estimé à 392 928.28 € H.T soit 470 000.00 € T.T.C.

Monsieur l'Adjoint délégué présente les conclusions de l'étude sur ce projet et le plan de financement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE le programme de restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption,**
- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel défini de la manière suivante :**
 - ✚ Montant total des travaux : 470 000.00 €
 - ✚ Subvention de l'Etat : 58 000.00 €
 - ✚ Subvention du Conseil Général (contrat quadriennal) : 33 500.00 €
 - ✚ Montant restant à la charge de la commune : 378 500.00 €
- **DIT que les crédits correspondants sont prévus dans les budgets concernés**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 29 juin 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 30/06/2006
Publication ou affichage du 30/06/2006
Paul LAFFLY,
Maire.

